

Mari solidaire des dettes suite fraude caf

Par bouvalou, le 13/11/2018 à 14:48

bonjour

je voudrais savoir si mon conjoint séparé de son épouse (onc novembre 2017) non divorcé serait solidaire des indus caf suite à une fraude en effet elle n'a pas déclaré les pensions alimentaires que nous lui versons depuis l'onc et a touché le rsa pension de 1200 euros plus environ 900 de rsa merci pour votre réponse j'espère avoir été claire

Par Visiteur, le 13/11/2018 à 17:24

Bjr

C'est d'abord sur les allocations auxquelles elle a droit que la CAF va se rembourser. Si ce n'est pas le cas, il est effectivement possible que votre concubin (et non conjoint) soit sollicité.

Il tentera d'expliquer le cas et pourra le cas échéant saisir le JAF pour obtenir une réduction temporaire de pension en contrepartie.

Par bouvalou, le 13/11/2018 à 19:29

merci bcp votre réponse et pardon pour le lapsus